

S
O
M
M
A
I
R
E

Page 2

Edito Frédéric NEAU

Ne pas perdre ses enfants et gagner sur les revendications

Pages 3 et 4

Communiqué intersyndical

Page 5

Communiqué sur l'Allocation Sociale Unique

Page 6

Déclaration RPN RSE du 18 novembre

Information ARS

Page 7 et 8

Déclaration INC Famille

Compte-rendu de l'INC Famille du 26 novembre 2025

Page 9 et 10

80 ans de la Sécurité Sociale



Libres, indépendants et déterminés

BULLETIN PERIODIQUE D'INFORMATIONS DE LA FEDERATION DES EMPLOYES
ET CADRES

Directeur de la Publication : Frédéric NEAU

Conception : Emmanuel DUMAS

Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière – 54 rue d'Hauteville 75010 PARIS

Téléphone : 01 48 01 91 35 - Courriel : orgsociaux@fecfo.fr – Web : www.fecfo.fr



Frédéric NEAU

Ne pas perdre ses enfants et gagner sur les revendications.

Le 18 novembre, le chef d'Etat major des armées a déclaré devant le congrès des Maires de France qu'il allait falloir « accepter le risque de perdre ses enfants et de souffrir économiquement ».

Le Président Macron l'a depuis réassuré de « toute sa confiance ».

Ainsi donc, les salariés et la jeunesse de ce pays se voient voués au sacrifice et sommés d'abdiquer sur les revendications et la défense de leurs droits au nom de l'effort de guerre.

Pour faciliter cette politique, Macron et Lecornu auraient bien besoin de l'assentiment des Organisations Syndicales.

C'est d'ailleurs ce qu'ils recherchent à travers l'organisation de la conférence sociale sur le travail et les retraites dont le coup d'envoi officiel est fixé au 5 décembre, et à laquelle le MEDEF a déjà indiqué ne pas vouloir participer. Après le leurre de la suspension de la réforme Macron-Borne, l'objectif du gouvernement est bien d'associer les confédérations syndicales afin d'éloigner toute perspective d'abrogation voire d'imposer la réforme par points réclamée à cor et à cris par la CFDT, et d'ouvrir la voie à la capitalisation.

Dans la cadre du congrès de la FEC, la résolution de la CNP des Organismes Sociaux a été on ne peut plus claire sur le sujet considérant que « comme pour le conclave de Bayrou, FO n'a rien à y faire ».

Tenant sur une tête d'épingle et en proie à une crise politique extrêmement profonde, le gouvernement use donc de toutes les méthodes possibles pour aller au bout de ses intentions. Il lui faut, malgré les contradictions, avancer sur les orientations annoncées par le 1^{er} ministre concernant les budgets 2026 et poursuivre l'offensive contre la Sécurité Sociale. L'annonce faite sur le dépôt d'un projet de loi visant à créer une Allocation Sociale Unique fait partie de l'arsenal.

Les attaques sur la Sécurité Sociale ont pour corollaire le barrage dressé face aux revendications des agents. A l'Ucanss, il est toujours possible de discuter de ce qui ne coûtera pas d'argent, mais pas de négocier en lien avec les préoccupations véritables des collègues. Ainsi, à quelques encablures de la NAO salaires du 16 décembre, rien ne laisse présager que la Fédération Employeur disposera d'un mandat pour discuter de l'augmentation de la valeur du point.

Dans ce contexte, il est plus que jamais essentiel de rappeler ce qu'est la Sécurité Sociale de 1945 pour comprendre en quoi la défendre est vital et pourquoi, dans nos organismes, ce combat est en lien avec celui mené pour la satisfaction des revendications.

Libres, indépendants et déterminés



COMMUNIQUÉ COMMUN

CFDT, CFTC, CGT, FO, CFE-CGC et UNSA dénoncent la menace sur la Complémentaire Santé des Personnels de la Sécurité Sociale et réaffirment leurs valeurs fondamentales.

Montreuil, le 20 novembre 2025

Les organisations syndicales nationales CFDT, CFTC, CGT, FO, CFE-CGC et UNSA, réunies en intersyndicale, expriment leur plus vive préoccupation face à une évolution juridique récente qui risque de porter gravement atteinte au cadre conventionnel garantissant le régime complémentaire de couverture des frais de santé des salariés et anciens salariés du régime général de la Sécurité sociale.

Depuis la signature de l'accord du 12 août 2008, agréé par les autorités compétentes, un régime de protection sociale complémentaire a été mis en œuvre, fondé sur les principes essentiels de démocratie sociale, de transparence et de solidarité intergénérationnelle. Ce dispositif, pilier de notre modèle social, a été confirmé et prolongé à plusieurs reprises par avenants successifs en 2016 puis en 2021, sans qu'aucune réserve n'ait été formulée par l'UCANSS ou par les pouvoirs publics, preuve de sa légitimité et de son efficacité.

Aujourd'hui, l'intersyndicale alerte solennellement sur la remise en cause de ce cadre conventionnel, fruit d'années de dialogue social constructif. Suite à une interrogation de l'UCANSS en début d'année, la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) du Ministère de l'Économie et des Finances analyse désormais ce dispositif comme relevant du droit de la commande publique.

Au-delà des aspects juridiques, l'intersyndicale tient à souligner les conséquences pratiques et politiques désastreuses d'une telle interprétation. Elle entraînerait :

- L'effacement du rôle essentiel de la Commission Paritaire de Pilotage, instance de dialogue et de décision ;
- La marginalisation des organisations syndicales dans la gestion et le pilotage du régime, niant leur légitimité ;
- La substitution d'une logique d'appel d'offres technique, déshumanisée, aux principes de solidarité et de démocratie sociale.

Face à ces risques majeurs, l'intersyndicale avait décidé de suspendre les réunions paritaires à l'UCANSS, exigeant un échange direct avec la Direction de la Sécurité Sociale (DSS). Il était impératif d'exposer en détail à la tutelle ministérielle les fondements juridiques et conventionnels de notre position et de recueillir la sienne quant à l'avenir du dispositif actuel, ainsi que la reconnaissance de la légitimité du cadre conventionnel agréé.





Malheureusement, suite à cet échange en septembre dernier, la DSS a validé l'interprétation de la DAJ, affirmant qu'un accord collectif ne respectant pas ce nouveau cadre juridique ne pourrait pas recevoir l'agrément ministériel.

Après avoir consulté leurs conseillers juridiques respectifs, les organisations syndicales nationales CFDT, CFTC, CGT, FO, CFE-CGC et UNSA, soucieuses de l'intérêt des collègues et de la pérennité du régime, privilégient la voie de la négociation. Nous refusons de nous engager dans un contentieux à l'issue bien trop tardive et incertaine, qui pourrait aboutir à une décision unilatérale préjudiciable aux bénéficiaires.

L'intersyndicale réaffirme son engagement vis-à-vis des salariés et anciens salariés en décidant de reprendre les discussions lors des prochaines réunions paritaires. Notre objectif est de peser de tout notre poids pour la défense des intérêts des salariés et anciens salariés de la Sécurité sociale qui financent, pour moitié, ce régime complémentaire.

Nous réaffirmons avec force nos valeurs fondamentales :

- Solidarité : Un accès aux garanties pour toutes et tous, sans distinction ;
- Égalité d'accès : Garantir une couverture de qualité pour l'ensemble des bénéficiaires ;
- Justice sociale : Un système qui protège les plus vulnérables ;
- Démocratie et Transparence : Un pilotage du régime paritaire et ouvert ;
- Une gestion rigoureuse au service des bénéficiaires ;
- Qualité des garanties : Des prestations adaptées aux besoins de chacun ;
- Pérennité du régime : Assurer la viabilité du dispositif pour les générations futures.

L'intersyndicale réaffirme le rôle technique indispensable de la Commission Paritaire de Pilotage du régime et restera vigilante quant au respect de ses prérogatives.

Nous appelons les pouvoirs publics et l'Ucanss à revenir à une approche respectueuse du dialogue social, des accords collectifs et de l'autonomie de gestion des acteurs de la branche qui ont fait leurs preuves.



NON à l'Allocation Sociale Unique, outil de démantèlement de la Sécurité Sociale

Le 14 novembre dernier, Sébastien Lecornu a annoncé qu'un projet de loi visant à créer une Allocation Sociale Unique (ASU) serait déposé par le gouvernement à l'Assemblée Nationale au mois de décembre.

Sous couvert de « simplification administrative » et de « facilitation » de l'accès aux droits, cette réforme a été « promise » par Emmanuel Macron dès 2018 et régulièrement évoquée depuis par ses 1^{er} ministres.

La rupture avec la Sécurité Sociale

S'ils tiennent tant à l'ASU, et si Lecornu tente aujourd'hui d'accélérer sa mise en œuvre, c'est d'abord parce-que celle-ci rompra avec les principes de la Sécurité Sociale qui permettent l'attribution d'un droit en fonction d'un besoin.

Ces deux notions seraient désormais décorréées avec l'ASU qui fusionnerait des prestations aussi différentes que des minimas sociaux (RSA, Allocation Adulte Handicapé) la Prime d'activité (PPA) et les Aides au Logement (AL).

Rappelons-le : les Minimas sociaux sont perçus en l'absence totale ou quasi-totale de revenus, la PPA vient en « complément » de revenus d'activité (bien que ce ne soit pas du salaire) et les AL sont destinées à permettre d'occuper un logement en faisant face au paiement d'un loyer. Autant de besoins qui ne peuvent aujourd'hui être confondus et font l'objet de traitements spécifiques. Avec l'ASU, plus de droit en fonction des besoins et donc plus de Sécu...

Les économies sur le dos des allocataires

L'ASU est aussi relancée dans un contexte où Laurent Wauquiez, chef de file des députés des Républicains, préconise justement « une Allocation Sociale Unique plafonnée à 70 % du SMIC afin de lutter contre l'assistanat ». Lecornu se défend de telles intentions, mais ne nous y trompons pas : à l'heure où le 1^{er} Ministre prévoyait notamment dans son projet de budget le gel des prestations sociales, l'occasion sera belle et immanquable de réaliser des milliards d'économies sur le dos des allocataires, comme cela fut le cas par exemple avec la réforme des Aides au Logement de 2021.

Les suppressions de postes

Le même Premier Ministre reconnaît à travers ce projet vouloir réaliser des « économies de gestion », ce qui signifie en clair de massives suppressions de postes dans le cadre de la « simplification administrative ».

Rien d'étonnant quand on sait que sur les 3319 postes de fonctionnaires dont il souhaite la suppression en 2026, les deux-tiers concerneraient en réalité les agents de droit privé de la Sécurité Sociale. Rien d'étonnant non plus quand on relie ces intentions à la mise en place de la solidarité à la source dans les CAF depuis mars 2025. Ce dispositif dont un proche de Macron avait dit qu'il permettrait de « gagner » 20 000 postes de « fonctionnaires » (sic) dans les CAF sur les 36 000 existants servira de levier aux réductions drastiques d'effectifs. Déjà, le Directeur Général de la CNAF reconnaît la suppression de 100 ETP sur les deux dernières années de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027. Avec l'ASU, la prochaine COG promet donc d'autant plus de faire des ravages.

Tout cela se déroule enfin dans un contexte où chaque nouveau dispositif informatique mis en place à la Sécurité Sociale sème le chaos, en lien avec les externalisations et au détriment des assurés et des conditions de travail des agents. On le constate notamment en Assurance-Maladie avec le scandale Arpège et dans les CAF même où des anomalies liées à la solidarité à la source ne sont toujours pas résolues. Même de ce point de vue, il n'y a donc absolument aucune confiance à placer dans ce dispositif.

Le projet de l'Allocation Sociale Unique est bien une attaque au lance-flammes contre les allocataires et les personnels des CAF. Mais au-delà, il s'inscrit dans l'offensive accélérée visant à faire disparaître toute la Sécurité Sociale. Macron et Lecornu cherchent ainsi à en dissoudre les principes et le fonctionnement.

Préparer le rapport de force pour la satisfaction des revendications, c'est aussi résister à ce plan funeste !

NON à l'Allocation Sociale Unique ! NON au Budget Macron-Lecornu !
Arrêt des suppressions de postes et embauches conventionnelles nécessaires en CDI !
Augmentation de la valeur du point au minimum à hauteur de l'Inflation !
Défense de la Sécurité Sociale de 1945 !

Déclaration Force Ouvrière RPN RSE du 18 novembre

Les Fédérations sont convoquées ce jour dans le cadre des négociations relatives à la RSE (diversité, égalité des chances, égalité professionnelle, fins de carrière).

A la Sécu, nous pouvons être fiers de constater que le sujet de différences entre les femmes et les hommes n'est pas un problème.

En effet, hommes ou femmes, employés ou cadres, tout le monde travaille gratuitement depuis le 10 novembre 2025, 11h31.

Et encore, Force Ouvrière communique ici le chiffre publié par les glorieuses mais il n'est pas à douter que nous travaillons gratuitement depuis bien plus longtemps compte tenu de la classification au rabais et du gel de la valeur du point.

Si l'employeur est vraiment attaché à son personnel et au respect qu'il mérite, il est urgent qu'une augmentation de la valeur du point significative soit formalisée à l'occasion de la prochaine RPN Salaires, tenant compte du rattrapage de l'inflation qui a causé un impact important sur le pouvoir d'achat des salariés du Régime Général.

Il est urgent aussi d'octroyer une enveloppe budgétaire dans le cadre de cette négociation afin que les agents ne soient pas entravés dans l'accès à la formation ou à l'aménagement de leurs fins de carrière pour des raisons budgétaires.

Ces octrois d'enveloppes budgétaires sont nécessaires pour toutes les négociations.

Pour FO, il est urgent de rattraper le retard sinon l'année prochaine nous risquons de travailler gratuitement dès le 31 mars 2026.

Libres, indépendants et déterminés

Information ARS

Le 16 novembre dernier, la ministre de la santé Stéphanie Rist a annoncé vouloir engager « un mouvement massif » de simplification administrative dans le domaine de la santé, incluant une réforme des ARS souhaitée par le 1^{er} ministre Lecornu. Du fait de ces déclarations médiatiques soudaines et des incertitudes qu'elles laissent peser sur les personnels des ARS, de droit public comme de droit privé, les secrétaires généraux du SNPASS-FO, de la Section Fédérale des OS FO et du SNFOCOS ont immédiatement fait une demande d'entrevue rapide à la ministre afin d'obtenir des explications.

Déclaration FO INC Famille 26/11/25

Monsieur Grivel,

Notre INC famille se déroule au moment particulier du vote du PLFSS de 2026 par le Sénat. Ce projet de loi de finances de la Sécurité Sociale qui prévoyait initialement 17,5 milliards d'euros d'économie puis 24 milliards depuis son passage devant le Sénat, poursuit et renforce les orientations de destruction de la Sécurité Sociale portées par le Gouvernement. Parmi les mesures dévastatrices pour les droits des allocataires qu'il contient, citons le gel des prestations, la suppression des APL pour les étudiants étrangers non-boursiers hors Union Européenne, le décalage de la majoration des allocations familiales de 14, à 18 ans.

Le projet de loi pour la mise en œuvre de l'Allocation Sociale Unique proposé en décembre prochain à l'Assemblée Nationale fait quant à lui peser de lourdes menaces sous couvert de l'objectif annoncé d'améliorer l'accès aux droits. En fusionnant des prestations, il décorrèle les droits des besoins, ce qui constitue une offensive de destruction des principes de la Sécurité Sociale. Il s'inscrit de plus dans la continuité des offensives portées contre les droits des allocataires et fait craindre une baisse du montant des prestations alors que la pauvreté atteint des niveaux records. Rappelons que la mise en œuvre de la réforme des Aides au logement en 2021 avait permis au Gouvernement de l'époque d'économiser 1 milliard d'euros en un an sur le dos des allocataires. De plus, Sébastien Lecornu affiche clairement son objectif de réaliser des économies de gestion et prévoit dans le même temps la suppression de plus de 3000 postes de fonctionnaires dont 2/3 à la Sécurité Sociale en 2026. Enfin, ce projet de loi s'inscrit dans un contexte technique largement défavorable avec un système informatique qui, suite à la mise en place de la Solidarité à la Source, connaît de trop nombreuses anomalies encore non résolues à ce jour.

Les agents des Caf sont quant à eux encore et toujours confrontés à l'austérité salariale. Aucune augmentation de la valeur du point n'est intervenue depuis 2024 et la classification est très loin de répondre aux aspirations des collègues. Nombreuses ont été les déceptions parmi les salariés qui ont cru aux promesses affichées par ce texte et relayées par les Directions dans les organismes ! Et c'est dans ce contexte que l'UCANSS choisit une fois encore de s'attaquer aux conditions d'existence des agents en imposant la fin de la majoration des heures supplémentaires et complémentaires au-delà du légal. La FEC-FO réaffirme son opposition aux mesures d'heures supplémentaires obligatoires qui sont devenues dans nombre d'organismes un fonctionnement à part entière censé compenser le manque d'effectif et qui ne revêt plus le caractère exceptionnel pourtant prévu dans la convention collective. Cependant, la consigne nationale mettant fin à la majoration est une nouvelle mesure prise contre la rémunération des personnels.


Le syndicat FO affirme :

- Non au PLFSS 2026 ! Non au budget Macron-Lecornu !
- Non aux suppressions d'effectifs, oui aux embauches nécessaires en CDI pour faire face aux charges de travail !
- Non aux dispositifs de démantèlement de la Branche Famille et de la Sécurité Sociale !
- Augmentation de la valeur du point au minimum à hauteur de l'inflation !

Compte-rendu de l'INC Famille du 26 novembre 2025

Dans le cours de cette réunion, FO a rappelé l'urgence d'une augmentation de la valeur du point au minimum à hauteur de l'inflation, première des revendications des agents. Nous avons questionné le président du Comex et l'UCANSS sur l'état des discussions concernant ce sujet avec la tutelle à quelques encablures de la NAO salaires du 16 décembre. Aucune réponse concrète ne nous a été apportée, si ce n'est que la question pouvait dépendre des débats en cours autour des budgets 2026. Il est vrai que tous les arguments sont toujours bons pour faire obstacle à l'ouverture de réelles négociations pour l'augmentation des salaires des agents de la Sécurité Sociale...

Concernant l'Allocation Sociale Unique, le Directeur de la CNAF écarte l'idée de suppressions de postes qui y seraient liées alors même que le 1^{er} ministre a reconnu qu'un des objectifs résidait dans les « économies de gestion » à réaliser. Il trouve positif le fait de « faire converger le plus fortement possible les modalités d'accès au RSA, à la PPA et aux APL ». Il indique que l'impact le plus fort concernera sûrement les APL. Il reconnaît ne pas connaître les conséquences que cette réforme pourra avoir sur les droits des allocataires, supposant qu'il y aura « des gagnants et des perdants » ...



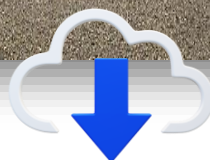
Evoquant la Solidarité à la source, Nicolas Grivel estime que la mise en place de la déclaration préremplie est satisfaisante. Il juge que la réforme « *est réussie mais pas parfaitement réussie* ». Il explique qu'après une expérimentation positive dans 5 départements, un certain nombre de problèmes sont survenus, des anomalies et autres effets indésirables « *marqués sur une période plus longue qu'on ne l'aurait souhaité.* » Il affirme enfin que la réforme n'a pas produit encore tous ses effets bénéfiques. Pour FO, la satisfaction « globale » du Directeur de la CNAF tend à masquer le fait que derrière les anomalies informatiques il y a des allocataires et des collègues qui ont vu leurs conditions de travail se dégrader de plus belle...

FO a enfin interrogé la CNAF sur un sujet particulier. En effet, plusieurs CAF ont décidé de financer avec l'accord de la CNAF l'association Familya en mobilisant des fonds d'Action Sociale dans le cadre de la médiation familiale. Cela ne peut qu'interroger dans la mesure où cette association proche de la sphère anti-IVG qui cultive la confusion avec le planning familial, pourrait être tentée de s'opposer à l'idée même de séparation dans un couple. Pour quelle raison la CNAF a-t-elle donné son aval à ce type de financement ? Comment peut-elle garantir la neutralité et l'imperméabilité de l'idéologie promue par cette association au travers de l'activité de la médiation familiale ? Le Directeur de la CNAF a répondu ne pas avoir tout à fait en tête le dossier. Il estime que ce qui est susceptible de poser un problème dans ce genre de situation n'est pas le caractère confessionnel d'une association mais d'assurer sa neutralité, ce à quoi il assure que la CNAF sera attentive...

Au final, à travers l'absence de perspective donnée sur les salaires par le Président du Comex et le déni dans lequel il se place concernant les dispositifs de démantèlement de la Sécurité Sociale à l'œuvre dans les CAF, cette INC n'aura fait que confirmer la nécessité d'organiser le rapport de force sur les revendications.

80 ans de la Sécurité Sociale

A l'occasion des 80 ans de la Sécurité Sociale, plusieurs initiatives ont été prises par les Unions Départementales et les Syndicats des Organismes Sociaux FO. Retour en images sur trois d'entre elles...



Mobilisation en défense de la Sécu le 7 octobre à Niort

Le syndicat des Organismes Sociaux, en lien avec l'UD FO des Deux-Sèvres, a organisé distributions de tract, manifestations et interventions en défense de la Sécurité Sociale, avec 24,18% de grévistes à la CPAM.

80 ans de la Sécurité Sociale à Reims, le 4 novembre.

L'UD FO 51 a organisé cet évènement en lien avec les camarades des Organismes Sociaux et avec des interventions d'Eric Gautron, secrétaire confédéral en charge de la protection sociale collective, de Joël Sohier, auteur du livre « Le syndicalisme en France » et de Frédéric Neau pour la Section Fédérale.



Le 19 novembre, le syndicat des Organismes Sociaux du Loiret a organisé une « fête d'anniversaire de la Sécu » militante devant la CPAM d'Orléans. Vous trouverez ci-contre le lien menant au reportage élaboré à l'occasion :



CLIC sur la caméra !

